

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4397**

commune (s) :

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec des villes européennes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4397**

objet :	Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec des villes européennes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2010 et de son avenant de prolongation 2011-2014, approuvé le 17 octobre 2011, l'un des objectifs inscrit au chapitre 10 est de conforter le rôle des habitants en tant que partenaires du projet. La mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain a rendu cet objectif encore plus important, pour faire comprendre le sens de ces opérations, mais aussi pour permettre une expression des habitants sur leurs modalités de réalisation.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine de Lyon organise une démarche d'appui aux habitants des quartiers sociaux concernés et de montée en compétence de leurs capacités. Les habitants concernés sont les personnes qui ont pris localement des responsabilités, participent à des collectifs, montent des petites associations locales pour améliorer les conditions de vie de leurs voisins.

Cette démarche vise à leur permettre de se rencontrer pour s'informer des avancées dans les différents sites, mais également à leur faire rencontrer leurs équivalents -habitants mobilisés pour le renouvellement de leur quartier populaire- venant d'autres grandes villes européennes.

Les programmes d'échanges entre habitants dans l'agglomération et avec des villes européennes (Bruxelles, Berlin, Birmingham et Turin depuis 2011) existent depuis 2005. Ces échanges ont permis une mobilisation des habitants de plusieurs communes de la Communauté urbaine : Lyon, Oullins, Vaulx en Velin, Vénissieux et Saint Fons. D'autres quartiers et communes du CUCS souhaitent rejoindre aujourd'hui cette démarche.

Pour assurer le fonctionnement de cette démarche, la Communauté urbaine a besoin de s'appuyer sur un prestataire extérieur permettant l'organisation concrète de ces échanges.

Concrètement, celui-ci est chargé d'organiser des visites permettant à des habitants de Berlin, Bruxelles ou Turin de prendre connaissance de ce qui se fait dans l'agglomération et d'échanger avec leurs collègues français. Le principe de base est que les habitants membres du réseau choisissent les thèmes des échanges et les réalisent eux même (ce sont eux qui présentent les actions et, chaque fois que possible, organisent les repas, l'accueil dans les familles, etc.). Lors de chacune de ces visites, ce sont 100 à 150 personnes qui sont mobilisées côté français. En alternance, des délégations de 8 ou 10 habitants français rendent également visite à leurs homologues des villes européennes selon le même principe.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et maximum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de services pour une mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec des villes européennes.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ledit marché.

5° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 617 - fonction 824 - opération n° 0P17O2297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.